



HAL
open science

Les maisons des jeunes dans les politiques publiques marocaines : réalisations et perspectives de développement

Nabil Takhalouicht

► **To cite this version:**

Nabil Takhalouicht. Les maisons des jeunes dans les politiques publiques marocaines : réalisations et perspectives de développement. Centre Jacques Berque, 2013. hal-03797647

HAL Id: hal-03797647

<https://hal.science/hal-03797647>

Submitted on 4 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« *Les maisons des jeunes dans les politiques publiques marocaines : réalisations et perspectives de développement* »

Publié dans « *Farzyat* », Centre Jacques Berque (CJB) pour les sciences
humaines et sociales

NABIL TAKHALOUICHT

[http://149.202.20.16/les-maisons-de-jeunes-mj-dans-les-politiques-publiques-marocaines-
realizations-et-perspectives-de-developpement](http://149.202.20.16/les-maisons-de-jeunes-mj-dans-les-politiques-publiques-marocaines-realizations-et-perspectives-de-developpement)

Les maisons de jeunes (MJ) sont demeurées en marge des préoccupations des politiques publiques en général et des politiques urbaines en particulier, qui misent d'abord sur les secteurs jugés prioritaires. Les problèmes dont souffrent ces établissements se sont accentués suite aux crises de financement public qui font progressivement baisser ou stabilisent les budgets qui leurs sont réservés par rapport à l'évolution de la population des jeunes. Devant cette situation, les différents acteurs étatiques et locaux sont restés dans l'incapacité de subvenir aux besoins des jeunes en la matière, qui sont en progression permanente.

En effet, les MJ jouent un rôle très important dans l'intégration et l'éducation des populations jeunes, mais elles sont loin d'être généralisées à tout le territoire marocain. Les disparités sont d'abord flagrantes entre milieu urbain et milieu rural où, jusqu'à présent, les MJ ne bénéficient pas d'intervention efficace des pouvoirs publics.

De nombreux groupes de jeunes demeurent exclus et ne bénéficient d'aucunes activités éducatives, artistiques, culturelles et sportives, à cause du manque d'équipements nécessaires, d'encadrement approprié, d'encouragement et de soutien des pouvoirs publics aux MJ.

Dans leur environnement, les MJ doivent pouvoir établir des relations fécondes avec les médias publics, les écoles, les bibliothèques, les institutions sociales, les collectivités locales, les responsables du patrimoine et du tourisme..., etc. Bref, elles doivent se mettre au service d'un projet de développement social tout en sauvegardant leurs zones d'autonomie. C'est un équilibre difficile à trouver entre intégration et instrumentalisation.

Les pouvoirs publics au Maroc trouvent encore des difficultés pour instaurer une politique cohérente et transversale visant à favoriser l'intégration des jeunes dans le processus de développement social. Le département de la jeunesse qui est sensé jouer ce rôle, reste lui aussi enfermée dans une vision très sectorielle.

Les moyens mobilisés demeurent en deçà de la taille des problèmes soulevés par la jeunesse. Certes, les jeunes font, aujourd'hui l'objet d'un certain nombre d'actions de la part des différents intervenants étatiques et civils, mais, ces actions manquent d'efficacité, de cohérence et d'une vision d'ensemble, faute de coordination, d'harmonie et de concertation entre les différents acteurs et entre ces derniers et les jeunes eux-mêmes.

Il est à signaler que l'édification d'une politique réelle en matière de jeunesse exige des moyens très importants. Cependant, les ressources disponibles pour ces actions sont généralement insuffisantes.

1. Les limites de l'action de l'Etat dans le secteur de la jeunesse : cas du Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse

Il n'est pas besoin d'épiloguer sur les insuffisances aussi bien qualitatives que quantitatives des réalisations de l'Etat dans le domaine des loisirs socio-éducatifs et sportifs, dans le cadre des choix menés depuis l'Indépendance. Les analyses qui ont porté sur le rapport des jeunes aux loisirs socioéducatifs et sportifs confirment ce que nous avons déjà relevé. Dans le partie qui suit, nous analysons comme illustration de ce problème l'apport du Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse et du sport.

Une situation liée à l'insuffisance des infrastructures de base

Le Maroc est préoccupé par la pénurie de maisons de jeunes (MJ), inégalement réparties à travers le territoire national et qui se distinguent par leurs infrastructures inadéquates. Certains chercheurs se penchent sur les conséquences subies par une jeunesse en manque de lieux de divertissement et de détente.

Les maisons de jeunes semblent avoir été placées de manière hasardeuse à travers le Maroc et leur répartition spatiale pose un problème. Cette dernière ne semble suivre aucun schéma particulier d'implantation, avec, par exemple, dans la seule ville d'El Khémisset, 16 maisons de jeunesse, alors que, Tanger, ville bien plus grande, n'en compte que trois (voir tableau 1) . Par ailleurs, le nombre des MJ présentes sur le territoire marocain ne suffit pas à combler les besoins de la population. On comptait, en effet en 2008, une MJ pour 14400 habitants appartenant à la tranche d'âge des 15-25 ans. Mais, malgré cette rareté, la fréquentation des MJ existante est entravée par les distances qui les séparent des zones de résidences des jeunes qui souhaiteraient les fréquenter. De plus certaines de ces MJ manquent des infrastructures les plus élémentaires et sont donc incapables de répondre à la demande des jeunes.

Tableau 1 : Nombre de MJ par région et leur public potentiel (jeunes de 15-25 ans, en 2008)

Régions	(1) Nombre de MJ	(2) public potentiel (nombre de jeunes de 15-25 ans, en milliers)	Public potentiel par MJ, en milliers (2/1)
Oued-Ed-Dahab-Lagouira	2	58	29,0
Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra	14	162	11,6
Guelmin-Es-Semara	24	260	10,8
Souss-Massa-Draâ	45	536	11,9
Gharb-Chrarda-Ben Hssen	20	246	12,3
Chaouia-Ouardigha	23	259	11,2
Marrakech-Tensift-Al Haouz	25	610	24,4
L'Oriental	30	379	12,6
Grand Casablanca	45	1097	24,4
Rabat-Salé-Zemmour-Zaër	40	544	13,6
Doukala-Abda	27	493	18,2
Tadla-Azilal	22	384	17,5
Meknès-Tafilalet	51	477	9,4
Fès-Boulemane	35	489	14,0
Taza-Al Hoceima-Taounate	30	315	10,5
Tanger-Tétouan	34	401	11,8
Total	467	6709	14,4

En 2010, le nombre total de Maisons de Jeunes ne dépassait guère les 510 établissements : 294 étaient implantés en milieu urbain et 216 en milieu rural. Ce qui continuait à représenter un déficit énorme, vu le poids des jeunes dans la population totale. Ce déficit est dû au fait

que le Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse, depuis la fin des années quatre-vingt ne dispose plus des dotations budgétaires nécessaires pour la construction de nouvelles MJ. Cette tâche a été confiée aux collectivités locales. Cependant, ces dernières, vu la situation financière très délicate de la plupart d'entre-elles, n'ont pu la remplir dans des conditions acceptables. Il convient toutefois de noter que les maisons de jeunes construites par les collectivités locales ne répondent pas dans leur majorité aux normes définies par le département de la jeunesse en vue d'une bonne fonctionnalité. La situation actuelle des maisons et de leurs structures d'encadrement nous suggère les remarques suivantes :

- Le nombre susmentionné des maisons de jeunes démontre que ces institutions sont loin de toucher tous les jeunes. Les zones urbaines restent encore une fois, mieux couvertes par rapport aux zones rurales qui semblent les plus délaissées.

- Le Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse ne dispose pas de stratégie pour desservir le monde rural par ce type d'équipement. L'implantation de ces maisons dans tout le pays révèle des disproportions entre les régions (cf. tableau 1) et entre province de la même région.

- Sur les 510 MJ existantes, seules quelques dizaines répondent aux normes. La plupart d'entre elles souffrent de l'insuffisance en moyens matériels (équipements, salles de lecture et de conférences, terrains de sport...) et du manque de moyens humains. En effet, seule 20% d'entre elles disposent de terrains de sport et un peu plus de 40% disposent d'une salle d'exposition artistique et théâtrale, ce qui rend les activités de ce type difficiles à mener dans beaucoup d'établissements ^[1].

Une situation liée au faible taux d'encadrement

Il est clair que l'édification de l'infrastructure de base est une condition nécessaire mais non suffisante. En effet, la dotation de ces institutions en ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant, ainsi que la mise à leurs dispositions des moyens matériels et financiers pour mener à terme leurs programmes et activités constituent des conditions indispensables. Cependant, force est de constater que la majorité des institutions de jeunes et de sport souffrent d'un sous encadrement flagrant (cf. tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des fonctionnaire relevant des secteurs de la jeunesse et du sport selon l'activité

répartition des fonctionnaire relevant des secteurs de la jeunesse et du sport selon l'activité

	<i>Secteur Jeunesse</i>	<i>Secteur Sport</i>	<i>Ensemble</i>
<i>En activité</i>	3770	443	4213
<i>Détachés</i>	23	2	25
<i>Mise en disponibilité</i>	49	0	49
<i>Poursuite des études</i>	18	3	21
<i>Congé long durée</i>	1	0	1
Total	3861	448	4309

Source : Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse, service informatique, consultation personnelle de la base de donnée 2006.

De plus, la répartition de ces fonctionnaires selon les 16 Régions montre des disparités incontestables. En effet, les régions de Rabat-Salé et du grand Casablanca concentrent elles seules plus de 25 % d'entre eux (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Répartition des fonctionnaires du Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse selon les régions

<i>Région</i>	<i>Jeunesse</i>	<i>%</i>
<i>Administration centrale</i>	408	10,82
<i>SEGMA</i>	240	6,74
<i>Chaouia - Ourdigha</i>	171	4,54
<i>Doukala - Abda</i>	113	3,00
<i>Fès -Boulmane</i>	187	4,96
<i>Gharb- Chrarda B.H</i>	165	4,38
<i>Grand Casablanca</i>	273	7,24
<i>Guelmima- Smara</i>	87	2,31
<i>Laayoune- Sakia El Hamra</i>	140	3,71
<i>Marrakech Tansift- Al Haouz</i>	175	4,64
<i>Mekhnès -Tafilalat</i>	230	6,10
<i>Orientale</i>	250	6,63
<i>Oued - Eddahab</i>	61	1,62
<i>Rabat- Salé- Z.Z</i>	673	17,85
<i>Sous- Massa- Daraa</i>	158	4,19
<i>Tadla-Azilal</i>	115	3,05
<i>Tanger- Tétouan</i>	223	5,92
<i>Taza- El Hoceima - Taounat</i>	87	2,31
Total	3770	100,00

Mais, parmi ces fonctionnaires, seuls 846 cadres et agents travaillent dans les MJ, soit moins de deux en moyenne dans chacune d'entre elles. Mais, il est, aussi, à noter que cette répartition n'est pas uniforme. Encore assiste-t-on à une concentration de ces fonctionnaires dans les MJ des grandes villes, celles de l'axe littoral en particulier ce qui fait qu'un nombre

important de ces maisons est géré par un seul fonctionnaire et que beaucoup d'entre elles le sont par des personnes relevant des collectivités locales ou de la promotion nationale.

Sur le plan qualitatif, les activités des maisons sont très variées et comprennent des programmes culturels, sportifs, artistiques, théâtraux, cinématographiques et scientifiques, ce qui nécessiterait en principe que ces activités soient confiées à des cadres hautement qualifiés, ayant une culture polyvalente et des capacités d'écoute, d'animation et de médiation importantes, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des MJ.

Une limite liée à la crise des finances publiques

L'organisation des activités de la jeunesse et des sports dans ces différents domaines suppose des dépenses budgétaires importantes, non seulement en matière de fonctionnement, mais aussi d'investissement dans l'édification des équipements nécessaires et dans l'acquisition de matériels techniques et logistiques. Concernant l'ensemble de ces dépenses, force est de constater que le Département de la jeunesse et des sports ne déploie que peu de moyens financiers comparativement aux besoins effectifs générés par l'augmentation du nombre de jeunes et le développement de leurs besoins en loisirs (cf. tableau 4) .

Tableau 4 : dotation de budget de fonctionnement de quelques départements ministériels s'occupant des jeunes, 2006

**dotation de budget de fonctionnement de quelques départements ministériels s'occupants des jeunes
2006.**

<i>Départements ministériels</i>		<i>Crédit pour l'année 2006</i>	<i>% par rapport au budget général</i>
<i>Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse</i>	<i>Personnel</i>	218218000	0,26
	<i>Matériel et dépenses diverses</i>	46233000	
	<i>Total</i>	264451000	
<i>Secteur du Sport</i>	<i>personnel</i>	74903000	0,13
	<i>Matériel et dépenses diverses</i>	59635000	
	<i>Total</i>	134538000	
<i>Ministère de la Culture</i>	<i>personnel</i>	138847000	0,19
	<i>Matériel et dépenses diverses</i>	53964000	
	<i>Total</i>	192811000	
<i>Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité</i>	<i>personnel</i>	34389000	0,22
	<i>Matériel et dépenses diverses</i>	193183000	
	<i>Total</i>	227572000	
<i>Ministère de l'éducation nationale</i>	<i>personnel</i>	26926514000	29,28
	<i>Matériel et dépenses diverses</i>	2701928000	
	<i>Total</i>	29628442000	
<i>Total du budget général de fonctionnement</i>		<i>1,01183E+11</i>	<i>100</i>

Source : loi de finance pour l'année 2006.

À l'exception de l'Education nationale, les départements ministériels qui s'occupent directement ou indirectement des problèmes de la jeunesse ne disposent que de faibles ressources pour la tâche immense qui leur incombe.

D'après la loi de finances de 2006, le budget du Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse a été arrêté à 264,5 millions de dirhams pour ce qui est du budget de fonctionnement. Ce qui représente 0.26% du budget total de l'Etat.

Pour ce qui est des crédits d'investissement, la situation n'est pas meilleure. Ainsi, au titre de l'année 2006, les affectations budgétaires des dits départements sont explicitées ci dessous.

Tableau 5 : dotation du budget de quelques départements ministériels s'occupant des jeunes en 2006

Dotation de budget de fonctionnement de quelques départements ministériels s'occupants des jeunes en 2006.

Départements ministériels	Crédit de paiement pour l'année 2006	Crédit d'engagement pour l'année 2007 et suivants	Total	% par rapport au budget général
Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse	44500000	38180000	82680000	0,244582822
Secteur du Sport	1711946000	1290000000	3001946000	8,880314751
Ministère de la Culture	68911000	116000000	184911000	0,547001139
Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité	154099000	31000000	185099000	0,547557278
Ministère de l'éducation nationale	2108451000	1398000000	3506451000	10,3727344
Total du budget général de fonctionnement	21521000000	12277500000	33804500000	100

Source : loi de finance pour l'année 2006.

Pour ce qui est du budget d'investissement, en 2006, un montant de 82,7 millions de dirhams a été alloué au Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, dont 44,5 pour le crédit de paiement de 2006 et 38180000 de crédit d'engagement pour 2007 et les années suivantes. Ce qui représente là aussi un peu plus de 0,24% des crédits d'investissement du budget général.

De l'examen de la structure même de ces budgets, il ressort que l'action de l'Etat en matière de jeunesse demeure dominée par une vision sectorielle. Les problématiques des jeunes devaient être traitées à travers une politique globale et volontariste prenant en considération l'ensemble des besoins effectifs des jeunes, qui devraient d'ailleurs être associés à l'élaboration de ces politiques. Quelles politiques mène-t-on au Maroc pour répondre aux

besoins des jeunes en matière d'éducation et de formation, d'emploi et de loisir ? Comment se manifestent les actions des principaux acteurs en faveur de cette catégorie de population?

Pour l'année 2010, le budget du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) est de 0,6% du budget de l'État (il n'a jamais dépassé 0,72 %, cf. tableau 6) et la part de ce ministère dans le budget de fonctionnement de l'État n'est que de 0,36 % (0,52 % constitue le maximum historique). La faiblesse de la part du budget du MJS dans le budget de l'État se traduit sur le terrain par le faible encadrement des jeunes, une mauvaise maintenance des infrastructures ainsi que par une certaine démotivation des délégués provinciaux.

Tableau 6 : dépenses publiques et indice du coût de la vie relatifs aux loisirs et culture

DEPENSES PUBLIQUES ET INDICE DU COÛT DE LA VIE RELATIFS AUX LOISIRS ET CULTURE					
Indicateurs	2004	2005	2006	2007	2008
Part dans le budget des dépenses					
Part des dépenses du Ministère de la Culture, dans l'ensemble des dépenses publiques	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3
Part des dépenses du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans l'ensemble des dépenses publiques	0,6	0,9	0,6	0,5	0,7
Indice de coût de la vie relatif aux loisirs et culture					
Ensemble	172,4	174,0	176,1	178,0	181,2
Variations annuelles (en %)	2,6	0,9	1,2	1,1	1,8
Biens durables de loisirs	107,8	107,6	109,0	107,8	106,4
Variations annuelles (en %)	-1,4	-0,2	1,3	-1,1	-1,3
Articles récréatifs	109,6	109,2	109,2	109,0	108,9
Variations annuelles (en %)	-0,5	-0,4	-	-0,2	-0,1
Divertissements et culture	156,9	157,1	157,8	159,1	162,5
Variations annuelles (en %)	1,8	0,1	0,4	0,8	2,1

Sources : Trésorerie Générale et Direction de la statistique, Haut-Commissariat au Plan

Le manque de crédits n'est pas seul responsable des graves déficits quantitatif et qualitatif d'équipements socio-éducatifs et sportifs. La mauvaise utilisation de ces crédits et leur sous engagement viennent aussi redoubler les effets de cette crise de financement. En fait, la dépendance totale, jusqu'ici, de ces établissements vis-à-vis du financement public - qui reste très limité -, ne leur permet pas de satisfaire convenablement les besoins croissants des jeunes. Cet état des choses impose donc la recherche d'autres moyens de financements, sous forme de partenariat avec les acteurs privés ou avec les "collectivités locales" qui, selon les dispositions des nouvelles lois, 78-00 portant sur la charte communale et 79-00 relative à l'organisation des collectivités préfectorales et provinciales, ont l'obligation non seulement de contribuer au financement de quelques activités culturelles, mais aussi de construire des établissements et d'en assurer le financement.

2- Les perspectives de développement des maisons de jeunes

Dans un contexte socio-économique et politique caractérisé par l'adoption de l'Etat d'un certain nombre de projets et d'actions à caractère social et d'une nouvelle approche de gestion des services publics, le Secrétariat d'Etat Chargé de la Jeunesse a élaboré un plan d'action pour le développement des MJ. Cette stratégie se fonde sur le principe qui consiste à assurer un «service public pour tous les jeunes ». Cependant, ce plan rencontre des difficultés à se concrétiser. En effet, à l'exception des actions conduites en matière des colonies de vacances, les autres actions restent limitées. Ces limites sont d'ordres matériels, financiers, humains, juridiques, organisationnels et de gestion.

Ces limites proviennent de trois éléments complémentaires :

1- L'absence d'une politique spécifique ciblant les MJ pour aboutir au développement aussi bien physique que culturel de la jeunesse marocaine. La multiplication des acteurs et l'incohérence et l'inefficacité des actions menées jusqu'à présent en faveur des MJ, ne sont que les résultantes d'une politique au « petit bonheur » ; la conséquence immédiate se fait ressentir au niveau de la conception des équipements, des moyens matériels déployés et de la formation des cadres.

2- l'absence d'un cadre juridique en rapport avec la réalité des MJ marocaines constitue un corollaire de cette politique incohérente.

3- Enfin - et pour ne pas accuser seulement les politiciens concepteurs de cette politique et dispensateurs des crédits, on se doit d'évoquer la négligence, souvent relevée, des agents chargés de l'exécution des programmes et des projets au sein des MJ et qui doivent veiller sur le fonctionnement de ces institutions.

A cela, il faut bien ajouter que les associations et organisations de jeunesse et le mouvement sportif, malgré les progrès qu'ils déploient en faveurs des jeunes et pour le développement et la promotion culturelle, éducative et sportive des MJ, restent confrontées à un certain nombre de facteurs endogènes et exogènes qui limitent leurs actions.

Pour ce qui est des facteurs endogènes, signalons le manque et la précarité des ressources humaines, l'absence de transparence et de clarté dans la gestion des associations, l'absence de la démocratie dans la prise de décision et dans le processus d'élection des instances de

gestion, ainsi que la prédominance des enjeux politiques et idéologiques au sein de ces organisations.

Pour ce qui est des facteurs exogènes, citons entre autres des problèmes relatifs à l'absence d'un cadre institutionnel et réglementaire clair, à l'insuffisance des moyens financiers et matériels mis à la disposition des associations, au caractère sélectif du rapport de l'Etat avec les organisations de jeunesse et des sports, ainsi qu'à la non application des lois régissant ces domaines.

Conclusion

Pour que les MJ puissent rencontrer les attentes des populations jeunes, il faut adopter un modèle d'organisation qui concilie des exigences de démocratie, d'efficacité et d'efficience. Il faut donc croiser différentes légitimités. La participation des jeunes à la gestion de la politique socio-éducative, culturelle et sportive est un facteur important de la démocratie des loisirs institutionnels.

Pour construire ce cadre démocratique, il faut, qu'en amont, une vie associative autonome existe, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est l'association qui constitue le véritable creuset de la vitalité éducative, culturelle et sportive. Voilà pourquoi, parallèlement à tout effort de création des MJ, il est indispensable d'encourager l'émergence d'une réelle vie associative. Il faut y associer les acteurs et les utilisateurs de ces espaces à la définition, la gestion et l'évaluation des programmes éducatifs, culturels et sportifs. Sans doute, les formes de participation doivent varier suivant les lieux, les circonstances et les domaines. Tantôt il s'agira de formes de consultation, tantôt de cogestion ou d'autogestion. Aucune de ces formes n'est en soi parfaite. Les MJ sont des services publics et leurs personnels composés de fonctionnaires. Dans ce cas de figure, il faudra nécessairement associer à ces services publics une instance consultative composée d'associations de citoyens engagés et/ou d'experts pour que ces espaces puissent devenir des véritables lieux de créations citoyennes.

Au-delà de sa structure de gestion, une MJ doit être le pôle privilégié du développement éducatif, culturel et sportif d'un territoire. A cette fin, des liens doivent pouvoir s'établir entre équipements socio-éducatifs et sportifs des grandes villes et ceux des villes moyennes, des petites villes et des communes rurales. Il importe qu'un véritable réseau d'établissements s'instaure au niveau de tout le pays ou d'une région. Plus que tout autre, les MJ, à côté des autres institutions de socialisations se trouvent au cœur d'un travail qui part du local pour

aller vers le global. Travaillant à partir des identités liées au territoire, elles doivent pouvoir créer des liens avec des partenaires d'autres communautés de vie ou des partenaires partageant les mêmes centres d'intérêt. Dans leur environnement, les MJ doivent pouvoir établir des relations fécondes avec les médias publics, les écoles, les bibliothèques, les institutions sociales, les collectivités locales, les responsables du patrimoine et du tourisme, etc. Bref, elles doivent se mettre au service d'un projet de développement social tout en sauvegardant leurs zones d'autonomie. C'est un équilibre difficile à trouver entre intégration et instrumentalisation.

Bibliographie

- ABDERAHIM EL ATRI, « Sociologie des jeunes marocains : Polémique d'insertion et d'exclusion », Edition TOP PRESS, Rabat, 2004.
- ABDELLATIF DADLOUALLAH, « L'intégration des jeunes à travers les loisirs socio-éducatifs, sportifs et associatifs : Cas de la ville de Salé », 2006.
- Consultation National des Jeunes. Enquête auprès de 18109 jeunes, 2001.
- Direction de la statistique, 2005, recensement général de la population et de l'habitat, Rabat, 2004.
- EL KOUTBI, Brahim. Recueil des textes : Régissant les secteurs d'activités du Ministère de la jeunesse et des sports. Casablanca, 1999.
- FADWA RIH, « Contribution à la conception d'un réseau d'information pour la jeunesse au Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse », 2007.
- HAUT COMMISSARIAT AU PLAN, « Les indicateurs sociaux du Maroc en 2008 ».
- IKKEN. A, « Les organisations de jeunesse au Maroc », AL ASSAS, Rabat, 1997.
- MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS et FONDATION KONRAD ADENAUER, « Le deuxième Colloque National sur le travail associatif : Sujet des Maisons de Jeunes », Centre national de formation et d'estivage Harhoura, Juin 2000.
- SASSI, M « Les maisons de jeunes marocaines : Réalité et perspective », Publication CHOUALA, Casablanca, 2001.
- SECRETARIAT D'EATAT CHARGE DE LA JEUNESS, La Nouvelle Politique Nationale de la Jeunesse, Mars 2007

- SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA JEUNESS, Les grandes lignes de la politique de la Jeunesse au Maroc et les moyens de sa mise en œuvre, Rabat, 2010.

- www.mjs.gov.ma

[1] Jeunesse et sport, direction de la jeunesse et de l'enfance (2000), guide des établissements de maisons de jeunes.